

## **DELIBERATION N° 2004/09-06 - PARC SAINTE-THERESE – APPROBATION DU REGLEMENT D'ACCES**

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que les travaux du Parc Sainte-Thérèse étant terminés ainsi que la période nécessaire à l'enracinement du gazon, l'ouverture au public peut être désormais autorisée.

Certaines instructions et consignes quant à la sécurité des visiteurs sont rassemblées dans un règlement joint à la présente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité

- d'approuver le règlement d'accès au Parc Sainte-Thérèse, dès son ouverture le mardi 12 octobre 2004, qui sera apposé sur la porte principale.